



**RÉGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250918-DELOT2025_026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi dix-huit septembre à dix-huit heures trente trois minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le douze septembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET, Olivier BEGAIN

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUEX

Etait absent excusé :

Monsieur Patrick BRUNCHER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 03 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/026

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONVENTION AVEC LE GIE ATOUT FRANCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU
MONT-BLANC POUR L'ORGANISATION DE CONFERENCES DE PRESSE EN ITALIE -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Délibération télétransmise le : 22 septembre 2025

Mise en ligne du 22 septembre 2025 au 22 novembre 2025

Délibération exécutoire le : 22 septembre 2025

**CONVENTION AVEC LE GIE ATOUT FRANCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC POUR L'ORGANISATION DE CONFERENCES DE PRESSE EN ITALIE
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

La conférence de l'Entente, associant la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix, a approuvé le 28 mai 2025 l'organisation de deux conférences de presse à Milan et Turin du 29 au 31 octobre 2025 pour promouvoir les destinations touristiques des deux communautés de communes en Italie et lancer la saison d'hiver 2025-2026 sur ce marché.

La CCPMB a confié au Bureau d'Atout France en Italie l'organisation de ces deux conférences de presse. Atout France. Le GIE Atout a trois missions principales : assurer la promotion touristique de la France, en France et à l'étranger, réaliser des opérations d'ingénierie touristique et contribuer à la politique de compétitivité et de qualité des entreprises touristiques et des destinations. Atout France dispose à ce titre des compétences et expertises nécessaires pour mener à bien l'organisation de ces conférences de presse en Italie

Néanmoins, la CCPMB n'est pas et ne peut être adhérente au GIE d'Atout France et donc ne peut pas conventionner seule avec le GIE Atout France pour l'organisation de ces conférences de presse, celui ne pouvant assurer ces prestations que pour ces adhérents.

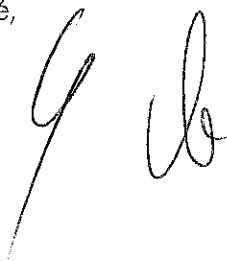
L'Office de tourisme de Saint-Gervais est quant à lui adhérent au GIE d'Atout France et entretient d'excellentes relations avec son bureau en Italie.

Afin de pouvoir confier l'organisation de ces conférences de presse en Italie par Atout France, il est proposé que l'Office de tourisme de Saint-Gervais conventionne avec Atout France et la CCPMB. Deux conventions sont nécessaires.

Une première convention a pour objet de définir les conditions et les modalités financières dans lesquelles la CCPMB, l'Office de tourisme de Saint-Gervais et Atout France collaborent afin de mettre en œuvre deux conférences de presse à Milan et à Turin

La seconde convention permet d'organiser le partenariat entre la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) et l'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc. L'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc, adhérent d'Atout France, assurera le paiement des factures qui s'élèvent à un montant total de 25 920 € TTC à Atout-France pour la mission effectuée. La CCPMB s'acquittera du remboursement à l'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc, des sommes versées par l'office de tourisme de St Gervais à Atout France conformément à la convention tripartite, remboursement pour un montant total de 25 920 € TTC.

ENTENDU l'exposé,



Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le partenariat relatif à l'organisation de conférences de presse en Italie avec le GIE Atout France et la CCPMB,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention tripartite à intervenir entre Atout France, la CCPMB et l'Office de tourisme ainsi que la convention à intervenir entre la CCPMB et l'Office de tourisme ainsi que tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Secrétaire de séance,

Clément BERRUX

